



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sections sports-etudes

Question écrite n° 49745

Texte de la question

M Marc Dolez remercie M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de bien vouloir lui indiquer, sous forme de tableau, le nombre de sections sport-etudes, departement par departement. Il le remercie egalement de bien vouloir dresser la liste des sections sport-etudes ouvertes dans le Nord - Pas-de-Calais.

Texte de la réponse

Reponse. - Les circulaires no 88-026 du 27 janvier 1988 et no 90-047 JS - 90-059 EN du 12 mars 1990 redefinissent, d'une part, l'organisation du sport de haut niveau et, d'autre part, la pratique sportive en milieu scolaire. Le nouveau systeme repose sur un double dispositif : national pour ce qui concerne le sport de haut niveau et deconcentre pour les autres types de pratiques sportives. En ce qui concerne le dispositif national, la commission interministerielle competente, composee de representants du ministere de la jeunesse et des sports et du ministere de l'education nationale, arrete annuellement la liste des sections du sport de haut niveau. Pour l'annee 1991-1992 leur nombre s'eleve a dix-neuf, dont deux sont situees dans le Nord - Pas-de-Calais, a Lievin. En ce qui concerne le dispositif deconcentre, chaque recteur arrete annuellement la liste des sections sportives ouvertes dans l'academie. Pour l'annee scolaire en cours, la liste des sections sportives du Nord - Pas-de-Calais est disponible au rectorat de l'academie de Lille. Le tableau ci-apres donne le nombre de sections sportives par academie et par departement pour l'annee scolaire 1990-1991. Voir tableau dans le JO no 20 (annee 1992).

Données clés

Auteur : [M. Dolez Marc](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49745

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4586